

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1394**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Revente, à Habitation moderne et familiale, d'un immeuble situé 21, rue de la Métallurgie

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

**Bureau du 8 février 2010****Décision n° B-2010-1394**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Revente, à Habitation moderne et familiale, d'un immeuble situé 21, rue de la Métallurgie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2009-12-14-R-0406 en date du 14 décembre 2009, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 21, rue de la Métallurgie à Lyon 3° et appartenant à la SCI Janouette, pour un montant de 450 000 €, libre de toute location ou occupation.

Il s'agit :

- d'un immeuble d'un étage sur rez-de-chaussée, à usage industriel, de 500 mètres carrés de surface utile, ce bien étant grevé d'une servitude de passage dont la parcelle, objet de la présente vente, est le fonds dominant, et d'une servitude de tour d'échelle,

- de la parcelle de terrain de 451 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble.

Le tout est situé 21, rue de la Métallurgie à Lyon 3° et cadastré sous le numéro 86 de la section DO.

Ce bien a été acquis pour le compte d'Habitation moderne et familiale (HMF) qui s'engage à préfinancer cette acquisition.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, Habitation moderne et familiale s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 450 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 5 700 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la promesse d'achat qui lui est soumise concernant la revente, à Habitation moderne et familiale, d'un immeuble situé 21, rue de la Métallurgie à Lyon 3°,

b) - la cession à Habitation moderne et familiale (HMF) de cet immeuble.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite promesse d'achat ainsi que tous les actes authentiques à intervenir.

**3° - Le montant** de 450 000 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1749.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.**